



Bâtiments scolaires



DOMAINE D'ACTIVITÉ
Conseil en protection
incendie

PERSONNE DE CONTACT

Isabel Engels,
Spécialiste en protection
incendie AEAI

 i.engels@prona.ch

 +41 32 328 88 45

Les bâtiments scolaires sont classés en degré d'assurance qualité **DAQ 1** jusqu'à la limite de hauteur des bâtiments élevés. Certains bâtiments particuliers, comme par exemple des bâtiments avec une structure porteuse composée de matières combustibles ou des bâtiments contenant un atrium sont soumis à des exigences plus élevées.



PRESTATIONS DAQ 1

Les tâches du planificateur en protection incendie, ainsi que ses prestations, sont détaillées dans le DPI 11-15fr. Elles comprennent les points essentiels suivants :

- Concept et plans en protection incendie, documents de révision inclus
- Définition du programme d'assurance qualité
- Contrôle des appels d'offre, de la planification de l'exécution et de l'exécution du projet par pointage
- Rassemblement des attestations en protection incendie
- Organisation, planification et exécution des tests intégraux
- Inputs relatifs à l'instruction et à l'entretien des installations techniques du bâtiment
- Mise en service et soutien lors de la réception par les autorités

Qualification requise pour le responsable de l'assurance qualité en protection incendie:

- DAQ1: Spécialiste en protection incendie AEAI/
Spécialiste en protection incendie CFPA-E ou formation équivalente

EXEMPLE

Gymnase français de Bienne

Les trois ailes existantes du gymnase, classées au patrimoine bâti ainsi que la halle de gymnastique seront complétés par un nouveau bâtiment destiné aux sciences naturelles. Pour la construction ainsi que pour la façade le bois a été utilisé comme matériau de construction. Les salles de cours sont accessibles par des «balcons» depuis les cages d'escaliers.

Pour l'assainissement des bâtiments existants, un concept en protection incendie a été élaboré sur mesure.

